



FORMATION



DURÉE

1,5 jours (10 heures)

DATES

10 et 11 septembre 2020

LIEU

Nantes

TARIF

Adhérents : 700€ TTC

Non-adhérents : 900€ TTC

PUBLIC VISÉ

Elus et services des collectivités territoriales, PNR, entreprises, associations d'entreprises, gestionnaires de zones d'activité.

Tous niveaux confondus.

Concevoir et animer une démarche d'écologie industrielle & territoriale

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) repose sur une approche concrète et pragmatique d'échanges de ressources (énergie, matières, co-produits, services...) entre acteurs à une échelle géographique définie (zone industrielle, bassin d'activités, communautés de communes, territoires plus vastes...). Les bénéfices sont à la fois économiques, sociaux et environnementaux. L'EIT, synonyme de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité territoriale, est une formidable opportunité pour modifier les modèles économiques et inciter au développement d'échanges inter-entreprises mais pas uniquement. Les collectivités ont un rôle clé à jouer pour définir, conduire et accompagner les dynamiques d'échanges d'acteurs.

Comment concevoir une démarche d'écologie industrielle et territoriale, avec les acteurs économiques de son territoire ? Quels en sont les intérêts et bénéfices ? Comment mobiliser les entreprises (et les autres acteurs du territoire) autour d'un tel projet ? Comment animer et pérenniser la démarche ? Quels sont les outils à disposition des acteurs locaux ?

Cette formation met l'accent sur les retours d'expériences, les bonnes questions à se poser et les outils pratiques. Elle se basera sur les enseignements des projets d'écologie industrielle & territoriale pérennes et en cours d'élaboration.

→ Objectifs et compétences visés

- Comprendre les **enjeux globaux de la gestion des ressources et les bénéfices locaux d'une démarche d'écologie industrielle & territoriale**
- Savoir **mettre en œuvre une démarche d'EIT** (ou de synergies inter-entreprises) et **appréhender chacune des étapes de réalisation**
- Apprécier les **rôles de chaque acteur, animer la démarche** et poser les bases d'une **stratégie de concertation efficace**
- **Connaître les ressources conceptuelles, méthodologique et financières ainsi que les principaux organismes accompagnateurs**
- Partager les **conditions de réussite et anticiper les principaux points de blocage** d'une démarche sur la base de **retours d'expériences**



→ Programme de la formation

- **Temps 1 : Pourquoi et comment initier une démarche d'écologie industrielle & territoriale ?**
 - Les concepts clés ; intérêts de l'EIT pour les collectivités et modes d'interventions ; les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques pour les territoires ; articulation entre les échelles territoriales et les projets de territoire ;
 - La concertation territoriale (stratégie et dispositifs participatifs adaptés) et les acteurs clés à associer au projet (entreprises, consulaires, associations, ADEME...) ; argumentaires et conseils pour associer chaque catégorie d'acteurs
- **Temps 2 : Les étapes de mise en place et outils pour y parvenir**
 - Les outils et méthodes d'identification des synergies inter-entreprises (panorama des solutions existantes)
 - L'élaboration d'un plan d'actions pour la concrétisation des synergies identifiées
- **Temps 3 : Vers une pérennisation de la démarche**
 - Les enjeux de la gouvernance
 - Leviers et freins de l'EIT au regard de l'état de l'art des démarches existantes dans les territoires
 - Présentation de retours d'expérience au niveau national

→ Les plus



Formation-action mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.



« La preuve par l'exemple »

Le Comité 21 accompagne depuis plus de 20 ans des centaines de structures dans des démarches de développement durable avec la création d'outils et la publication de guides. La richesse des témoignages et illustration apporte de la pertinence aux apports théoriques.



Support de formation détaillant les étapes méthodologiques et les illustrations.

→ Formatrice : AGNES DELAMARE

Experte du Comité 21 Grand Ouest

Après plusieurs années d'expérience dans le domaine du développement durable en général, et plus spécifiquement dans le domaine de la gestion de l'eau et des déchets, notamment au sein de Collectivités Territoriales, Agnès Delamare a fondé le cabinet Eicosystème. Cela fait suite à la mission au sein de l'Association ECOPAL, à Dunkerque, auprès de 150 industriels qui souhaitaient s'engager dans le projet d'écologie industrielle.

Dans ce cadre, elle a participé à l'élaboration du guide méthodologique Comèthe, projet de l'ANR. Aujourd'hui, elle accompagne plusieurs territoires dans la mise en place de leur démarche d'écologie industrielle et territoriale et dans l'accompagnement pour la pérennisation des actions.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Marie Labousset, Comité 21 Grand Ouest - labousset@comite21.org

→ Une qualité certifiée

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. L'acquisition des compétences est suivie à travers plusieurs temps d'évaluation des stagiaires, pendant et après la formation.

Toutes les formations du Comité 21 sont validées par Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



Comité 21 Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21grandouest.org





Formation : bulletin d'inscription

L'ORGANISATION

Raison sociale :
N° TVA intracommunautaire :
N° de SIRET :
Adresse (société) :
Code postal / ville :
Nom et prénom de la personne en charge de la formation :
Ligne directe : E-mail :

LA PERSONNE FORMÉE

Nom : Prénom :
Ligne directe : E-Mail :
Fonction :

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi : La RSE pour les petites et moyennes entreprises : par où commencer ?
Date :
PRIX TTC : 900 € TTC (non adhérent)
700 € TTC (adhérent Comité 21)

RÈGLEMENT

A. Par l'entreprise

1. Joindre un Kbis, un RIB et un chèque de 50 % du montant TTC avec ce bulletin
2. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

B. Par l'OPCA

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA nous vous demandons de joindre au bulletin d'inscription

- un chèque de garantie du montant TTC de la formation. Ce chèque vous sera retourné dès règlement par cet organisme.
- une convention de formation professionnelle, établie en deux exemplaires, est systématiquement envoyée avec la confirmation.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du chèque de caution.

Le Comité 21 se réserve le droit de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- *Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.*
- *Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.*
- *Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.*
- *Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.*
- *Toute formation commencée sera due intégralement.*

À retourner à Comité 21 : Anne Page – 102 avenue des ternes – 75017 Paris

Email: page@comite21.org

Date :

Cachet de l'entreprise :

Nom et fonction du signataire autorisé :